


DAMMART *Infos*

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



DAMMARTIN EN NOËL

LES 19 ET 20 DÉCEMBRE
PLACE DES PRIEURS

Elections régionales

Les 6 et 13 décembre 2015

Grand angle

Les commerces une force de la ville - p.6-7

Focus

La nouvelle station d'épuration - p.4



Naissances

BARLONE Quentin, né le 26/10/2015
BOURASSI Manel, né le 12/10/2015
BRÉANT Nolan, né le 06/10/2015
DE ARAUJO SARTHOU Giulia, née le 09/10/2015
DIOUMASSI Abdala, né le 15/10/2015
ELABDI Naïla, née le 05/10/2015
FORVEILLE Ewen, né le 17/10/2015
LEJEUNE Raphaël, né le 09/10/2015
LERAT Luna, née le 31/10/2015
MAYOUFI Aïcha, née le 10/10/2015
NAVARRO CARVAJAL Alicia, née le 03/10/2015
POULIER Jahrell-Ezéchiel, né le 04/10/2015
RESCH Hector, né le 18/10/2015

Mariages

LIEVIN Elodie et MONCOMBLE Manuel se sont unis le 17/10/2015
SYLLA Naya et BOUNÉ Mamadou se

sont unis le 23/10/2015

CHAMPAGNE Vanessa et CHALMOWSKY Vincent se sont unis le 7/11/2015
MISEROTTI Alexandra et ALEU Jérôme se sont unis le 14/11/2015
GALET Elodie et PEIRTSEGAËLE Damien se sont unis le 21/11/2015

Décès

Marie-France BAPTISTE ep CHEVALIER décédée le 3/11/2015
Pierre COËFFIC décédé le 5/09/2015
Jean COQUARD décédé le 21/09/2015
Robert DUMAS décédé le 27/08/2015
Paulette FORTIN ep MORICEAU décédée le 16/11/2015
Gérard HELIES décédé le 12/10/2015
Kim LEV décédée le 1/09/2015
Caterina PAGANESSI décédée le 2/10/2015

Zoom



Suite au départ d'Emilie Moret, Karima Allart la nouvelle Conseillère en Economie Sociale et Familiale du Centre Communal d'Action Sociale a pris ses fonctions le 1er Octobre dernier. Un Conseiller en Economie Sociale et Familiale est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne. « A proximité et à votre écoute, je vous reçois au CCAS 20 rue Ganneval, sur rendez-vous au : 01 60 03 82 72 ».

Le maire
Michel Dutruge



Bonnes fêtes de fin d'année.

A l'approche de la fin de l'année, nous sommes enclins à revenir sur les mois qui se sont écoulés. L'arrivée d'un enfant, un mariage, un décès, un départ en retraite, un déménagement, ou tout simplement observer le fil de la vie qui se déroule avec ses joies, ses épreuves, ses peines. Malgré les difficultés que la situation actuelle engendre, nous espérons que ce retour en arrière est pour vous tous, agréable et rempli de bons souvenirs et que vous gardez le sourire et votre bonne humeur. Je regarde aussi le parcours que nous avons tracé au sein de la commune et je me réjouis si nous n'avons pas été meurtris par certains faits.

« Une année marquée par d'horribles actes terroristes meurtriers »

2015 a été marquée par d'horribles actes terroristes meurtriers faisant plusieurs dizaines de victimes, certains ont particulièrement frappé notre commune début Janvier. Ces tragiques événements prouvent que **faire de la sécurité une priorité, est malheureusement indispensable.**

« De nombreux projets ont été lancés »

Nous avons tenu la barre dans la direction que nous avons annoncée et de nombreux projets ont été lancés tout au cours de l'année. Comme prévu, après l'exécution des démarches administratives requises par le secteur public (vote du budget, autorisation préfectorale, cahier des charges, ouverture du marché public, choix des entreprises), ces projets sont sur les rails. Il s'agit de l'extension de l'école du Petit-Prince, l'installation des caméras de vidéo-protection, la restauration de la Collégiale, la réfection de la pelouse du stade Moriceau par un terrain synthétique.

Tous ces travaux vont démarrer avant la fin de l'année ou au plus tard début 2016. Par ailleurs, vous avez pu le constater, nous avons aussi lancé beaucoup de travaux pour améliorer la qualité de vie sur notre commune. L'aménagement de l'entrée du Parc de la Corbie et de notre cimetière (les allées, le second columbarium, le jardin du souvenir, l'installation de bancs et bientôt le mur de la rue du Jeu d'Arc) a rencontré un vrai succès. Vous êtes nombreux à vous y êtes rendus et vos retours très positifs témoignent de votre satisfaction.

Une grande campagne de travaux de réaménagement de trottoirs, de « nids de poules » et de voiries a été lancée et se poursuivra sur 2016.

Pour les personnes à mobilité réduite, des travaux d'aménagement à l'accessibilité ont démarré et se poursuivront jusqu'en 2018. Ils répondent à un calendrier appelé ADAP (Agenda d'accessibilité programmée) soumis à la préfecture pour validation.

Le centre-ville était une de nos préoccupations et une de nos priorités de campagne. L'ouverture tant attendue du parking public de plus de 30 places rue Abel-Chenevat améliorera le stationnement pour accéder aux commerces et services.

« Je salue la réouverture de trois restaurants connus »

Après plusieurs mois de fermeture, je salue la réouverture des trois restaurants connus dans notre commune, (l'ex « Jardins de Vêrone » devenu « Il Salento », « Les Trois Petits Bretons » ancienne crêperie de la place Pathus-Labour, devenue « l'Antagoniste » et « l'ex-Péché-Mignon » devenu « l'Intimiste »). Enfin, comment ne pas apprécier la rénovation de certaines façades de la rue principale.

Comme je vous l'ai expliqué à plusieurs reprises, l'avenir de notre commune est très lié à l'issue réservée par l'état à notre communauté de communes des Plaines et Monts de France. Serons-nous définitivement rattachés à l'immense communauté d'agglomération du val d'Oise de 350 000 habitants comme l'a mentionné le préfet de région dans son arrêté? Notre communauté de communes, au nom des 37 communes a déposé un recours au tribunal administratif. La loi et la démocratie ne sont pas respectées dans cette décision du préfet. Nous espérons que le bon sens et l'esprit républicain finiront par l'emporter.

Durant les mois d'Octobre et Novembre, de nombreuses manifestations ont été organisées sur la commune : le festival des anciens, la semaine bleue, la fête de la pomme, le repas des anciens et les nombreuses soirées culturelles ont attiré près de 2000 participants sur notre commune.

Le mois de Décembre, sera aussi un mois de festivités. J'aurai le plaisir de vous y retrouver.

Nous souhaitons la bienvenue aux nombreux nouveaux habitants Dammartinois et espérons que notre commune sera un lieu de plein épanouissement pour chacun.

Chers Dammartinois, je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et d'avoir la foi en 2016, afin qu'elle vous apporte les plus belles choses de la vie.

Que la sérénité du temps des fêtes soit un bon prélude à l'année nouvelle
Bien à vous
Votre maire

Infos pratiques : l'assurance habitation

Que couvre l'assurance multirisques habitation ?

Les dommages aux biens : bâtiments appartenant à l'assuré et leurs contenus (meubles et objets)

La responsabilité civile « vie privée » : l'assureur se substitue au responsable pour indemniser la victime.

La responsabilité civile de l'assuré en tant que propriétaire (s'il est responsable des dommages causés aux locataires ou aux tiers du fait de son habitation) ou en tant que locataire (s'il est responsable des dommages causés aux biens qui lui sont loués ou des dommages causés à des tiers).

En outre, le contrat multirisques habitation inclut généralement une assurance de protection juridique et des garanties d'assistance.

L'assurance multirisques habitation est elle obligatoire ?

Elle est obligatoire pour le locataire. La loi oblige le locataire à s'assurer. C'est pourquoi les contrats multirisques habitation comportent une garantie dite des

« risques locatifs » (dommages causés au propriétaire). L'assureur réglera au propriétaire, à la place du locataire, le montant des dommages dont celui-ci est responsable.

Si le locataire n'est pas assuré mais responsable, il sera tenu d'indemniser personnellement les victimes.

Le propriétaire peut exiger que le locataire lui remette une attestation d'assurance chaque année. Il a aussi le droit d'insérer dans son contrat de location une clause de résiliation pour défaut d'assurance.

En revanche, il doit laisser le locataire choisir son assureur.

Si le locataire ne lui remet pas d'attestation d'assurance, le propriétaire peut également souscrire un contrat d'assurance à sa place et se retourner contre lui.

Elle est également obligatoire pour le copropriétaire occupant ou non occupant.

Elle n'est pas obligatoire pour le propriétaire occupant ou non occupant dont le logement n'est pas en copropriété.

Rien dans les textes n'oblige le propriétaire à souscrire une assurance habitation. Mais dans les faits, il reste évidemment

plus prudent d'en souscrire une. En effet en cas de sinistre dont le propriétaire serait responsable, tous les dégâts causés à autrui (notamment aux voisins) seraient entièrement à sa charge.

Défaut d'assurance.

Dès lors que le locataire manifeste un défaut d'assurance, la résiliation du bail est autorisée. Cependant, le propriétaire doit respecter le cadre légal qui impose l'envoi d'un commandement par huissier. Après un recours en justice, une procédure peut être lancée. Il faut d'abord résilier le contrat de bail. Cette opération est possible après l'envoi d'un commandement au locataire. Rédigé par un huissier, il ordonne de transmettre au bailleur la preuve d'une assurance habitation dans un délai d'un mois. Si le locataire a pris du retard pour contracter une meilleure assurance habitation et qu'il régularise sa situation dans le délai imparti, le propriétaire n'a pas le droit de continuer la procédure.



Mairie de Dammartin-en-Goële
79, rue du Général-de-Gaulle
77230 Dammartin-en-Goële
Tél. 01 60 03 85 50 / Fax: 01 64 02 78 65
contact@dammartin-en-goele.fr

Directeur de la publication : Michel Dutruge
Directeur de la rédaction : Pierre Bennet
Rédaction, maquette, photos :
Audrey Taupenas, Thomas Moreau

Imprimerie : CTD
Certifiée PEFC - papier écologique
Tirage : 4700 exemplaires.

Distribution : société Champar

Nouvelle station d'épuration et travaux dans la ville

La première pierre a été posée samedi 14 novembre

Michel Dutrue, le maire de Dammartin, a posé la première pierre de la future station d'épuration en compagnie de Bernard Rigault, président de la communauté de communes Plaine et Monts de France. L'événement a eu lieu samedi 14 novembre. Les élus des communes voisines et les partenaires du projet se sont retrouvés pour l'occasion.

Plaines et Monts de France a décidé de mettre à niveau la station d'épuration située sur la commune de Dammartin-en-Goële.

La population de Dammartin s'agrandit et la station arrive à saturation. Les projets d'urbanisme sur la commune nécessitent une augmentation de la capacité de traitement qui est actuellement limitée

le paysage et pour qu'il soit le plus discret possible. Ainsi, il devrait se fondre dans la verdure de la rue d'Eve comme une prairie fleurie. Une haie bocagère ou encore une plantation d'arbres à l'arrière du bâtiment, pour masquer la station d'épuration de la vue depuis la route d'Eve, contribuera à l'intégration de ce nouvel outil de dépollution des eaux usées.

Les chiffres

Délais prévisionnels des travaux 17 mois
Mise en service prévisionnelle : Fin 2016
Capacité de traitement et hydraulique : Capacité 7 500 hl/hab
Débit de pointe (écrété) : 190 m3/h
Débit journalier : 2 361 m3/h

Financeurs

Plaines et Monts de France : 2.065.000 €
Région Ile-de-France : 1.020.000 €
Eau et Seine Normandie : 575.000 €
Seine-et-Marne 77 : 420.000 €
Coût global : 4.080.000 € HT

Des travaux réalisés dans la ville

Au cimetière

La circulation a été améliorée avec le recouvrement des allées en enrobé. Un nouveau columbarium a été mis en place, avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Deux bancs en pierre ont été installés et permettront aux visiteurs de se reposer ou de prendre le temps de se recueillir. La réfection du mur d'enceinte est prévue avant la fin de l'année.



à 5 000 hectolitres par habitant. Avec la nouvelle station, la capacité de traitement des boues sera de 7 500 hectolitres par habitant avec possibilité d'extension à 14 500.

Le nouvel équipement se composera de deux bassins : l'un d'aération (permettant une épuration biologique grâce aux boues activées), l'autre clarificateur (permettant l'évacuation des boues décantées). Entre ces deux bassins sera placé un filtre, dit « tertiaire », avec des dimensions importantes qui éviteront d'avoir à faire des aménagements complémentaires sur le poste.

Par ailleurs, une répartition du débit vers un éventuel deuxième bassin d'aération est prévue et ne nécessitera pas un deuxième clarificateur.

Une attention particulière a été réservée à la simplification concernant l'avancée des travaux.

Tout a été soigné pour intégrer le site dans

Au parc de la Corbie

L'allée principale du parc de la Corbie a été décapée de ses cailloux qui ont été remplacés par une couche de sable compacté. L'agencement permettra l'accès du parc aux personnes à mobilité réduite.



Le parking Ganneval

Un nouveau parking public est en cours d'aménagement en centre-ville, rue Ganneval, derrière le bâtiment des services techniques. L'espace offrira plus de 30 places. L'endroit prévoit également un accès aux services administratifs et techniques pour les personnes à mobilité réduite.

Voirie

Les services techniques ont organisé la réfection des trottoirs dans différents points de la ville. Un nouveau trottoir a été aménagé rue du Maréchal Leclerc, à partir du numéro 48 en direction de la RN2. Les services ont également réparé les chaussées en divers emplacements : des trous rebouchés par ici, de l'usure du temps effacée par là... La voirie s'est redonnée un coup de jeunesse.

Parole de maire

« La sécurité est importante. Les piétons ne doivent pas trébucher quand ils visitent le cimetière. Tout doit être propre, net, et bien entretenu. C'est aussi à ça que nous veillons. Des personnes âgées viennent tous les jours sur les tombes de leurs proches. Il ne faut pas qu'elles soient gênées par un revêtement dégradé. Il en va de même pour la voie centrale du parc de la Corbie. La circulation des personnes à mobilité réduite sera facilitée, comme pour les utilisateurs de poussettes d'enfants. Dorénavant, tout le monde, sans exception, pourra profiter du parc ».

Accueillant familial d'adultes en situation de handicap.

Un métier qui permet d'exercer une activité à son domicile.

Pourquoi pas vous ?

Véritable métier, l'accueil familial propose aux personnes en situation de handicap relativement autonomes une alternative d'hébergement.

L'accueil familial nécessite un agrément délivré par le Département de Seine-et-Marne.

Cet agrément vous donne la possibilité de recevoir à son domicile, contre rémunération, une ou plusieurs personnes adultes en situation de handicap.

Il existe différentes formules d'accueil :

L'accueil à temps complet

L'accueil temporaire

L'accueil de jour

L'accueil à temps partiel

Un contrat d'accueil :

L'activité d'accueil familial est réglementée au travers d'un contrat d'accueil très précis établi entre l'accueillante familiale et la personne accueillie.

Ce contrat, conclu dans le cadre d'une rémunération directe de l'accueillant familial par la personne accueillie, fixe les conditions matérielles, humaines et financières de l'accueil.

A la rémunération journalière et indemnité de congé, s'ajoutent des indemnités en fonction du besoin d'aide à la personne accueillie et des frais d'entretien. Un loyer est également versé pour rémunérer l'hébergement.

Une formation à la clé :

Délivré pour 5 ans, l'agrément d'accueillant(e) familial(e) permet de bénéficier d'une formation initiale ou stage de 35 h afin d'acquérir les bases nécessaires à l'accueil d'une personne adulte en situation de handicap.

Ensuite, tout au long de l'accueil, des for-

mations sont dispensées sur des thèmes plus spécialisés (3 jours par an).

L'accueil familial est un métier au contact de personnes vulnérables qui nécessite des qualités d'attention à la personne accueillie, lui permettant d'évoluer dans un cadre sécurisant et épanouissant.

Vous êtes conseillé(e) et soutenu(e) :

Pour le bon déroulement de sa prestation, l'accueillant est soutenu par un service « Tiers Régulateur de l'accueil familial », missionné par le Conseil Départemental de Seine et Marne. Composé d'une équipe pluridisciplinaire, ce service propose un appui administratif, éducatif ou psychologique, tant auprès des accueillants qu'auprès des personnes accueillies.

Pour toute question :

Conseil Départemental de Seine-et-Marne
Hôtel du Département
77010 Melun cedex
Tél: 01 64 14 77 77
www.seine-et-marne.fr

Tribunes

GRUPE MAJORITAIRE

Armement de la police municipale : un droit à la sécurité des agents !

Conformément à nos engagements de campagne, nous avons entamé dès notre élection, la procédure pour installer la vidéoprotection, augmenté l'effectif de la police municipale tout en améliorant et modernisant ses équipements. En signant une convention partenariale, nous avons renforcé notre collaboration avec la gendarmerie faisant ainsi évoluer les missions de nos agents.

Depuis les attentats de janvier et le meurtre d'une policière municipale à Montrouge, le Ministre de l'Intérieur a décidé d'aider les municipalités à armer leur police avec des armes prélevées sur les stocks de la police nationale. Ainsi, une réflexion a été menée et, en juillet, la Préfecture a autorisé la commune à détenir quatre armes létales, ce qui a été annoncé au groupe d'opposition.

Par courrier adressé au Maire, sous des principes idéologiques personnels ou politiques, le chef de l'opposition socialiste a exprimé avec véhémence son hostilité à l'armement de la police municipale.

Non monsieur le conseiller municipal d'opposition, il ne s'agit pas d'un effet « Charlie » ! Un seul objectif : donner aux agents les moyens de se protéger. Dotés d'un uniforme, chargés de missions liées à la sécurité, beaucoup d'agents de police municipale travaillent déjà dans la rue avec un gilet pare-balles, ce qui laisse supposer qu'ils sont susceptibles de se faire tirer dessus. Pourquoi n'auraient-ils pas les moyens de se défendre et encore moins de défendre autrui ? Après les derniers horribles attentats, comment peut-on encore minimiser les dangers du terrorisme. L'opposition va à contre sens des préconisations du Gouvernement socialiste en place !

Avant d'être armés, les agents devront obtenir un agrément individuel à porter une arme et satisfaire à une formation. Mais pour l'heure, pas de polémique, comme la loi l'y autorise, le Maire n'a pas à passer par une délibération en Conseil Municipal et assumera ses responsabilités le moment voulu.



Véronique HAVEL, déléguée à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité publique.
Au nom du groupe majoritaire « RAD ».

GRUPE D'OPPOSITION

Police municipale armée : M. DUTRUGE doit organiser une consultation citoyenne

Lors de la commission sécurité du 22 septembre, l'adjointe au maire chargée de la sécurité a annoncé, à notre grande surprise, que la préfecture avait donné son autorisation le 21 juillet pour l'armement de notre police municipale et qu'ils attendaient la livraison des armes pour lancer la formation des policiers municipaux.

Nous avons interpellé M.DUTRUGE lors du Conseil municipal du 24 septembre deux jours après la commission sécurité, il n'a pas voulu aborder ce sujet alors que l'armement des policiers municipaux n'était même inscrit dans son programme électoral. Nous aurions pu affirmer notre refus catégorique d'armer nos quatre policiers municipaux. Le contexte local ne le nécessite pas. L'adjointe au maire s'est justifiée en invoquant les événements de janvier et les contrôles de vitesse... Tout cela n'est pas sérieux. La police municipale est là pour la prévention de l'ordre public, la proximité avec les habitants et l'application des arrêtés municipaux. Le maintien de l'ordre, la lutte et la prévention du terrorisme et des trafics doivent continuer à être assurés par l'État. La brigade de gendarmerie de notre ville assume pleinement ces missions en relation constante avec la police municipale.

Nous n'étions pas au bout de nos surprises puisque dans le Parisien du 30 septembre, M. DUTRUGE ment sciemment en proclamant « Nous sommes juste en train de faire une étude, c'est loin d'être décidé et s'il faut consulter la population, on le fera ». Après de tels mensonges, qu'il le fasse ! Nous lui avons adressé une demande par écrit le 6 octobre que vous pouvez retrouver sur notre site www.ensemble-pour-dammartin.fr. M. DUTRUGE doit organiser une consultation citoyenne.



Stéphane Jabut, conseiller municipal au nom du groupe « Agir ensemble pour notre ville ».

Grand angle

Les commerces, une force de la ville

Bien consciente des problèmes que les commerçants rencontrent quotidiennement, la municipalité s'est engagée à redynamiser le centre-ville. Ce n'est pourtant pas une mince affaire et la participation de chacun est importante. Malgré une météo économique parfois maussade, Dammartin confirme sa volonté d'axer l'effort sur le commerce de proximité.

La Ville «met le paquet» et parie en confiance sur ses commerces et les projets à réaliser main dans la main. «On constate que certains ont fait des efforts de ravalement, comme l'assureur à côté de la mairie» indique Thierry Chevalier, l'adjoint au maire délégué au développement économique et à la vie locale.

Chacun peut en effet sentir que la ville est bien vivante en passant devant les devantures à nouveau pimpantes.

Pérenniser le commerce, le faire vivre en même temps qu'il fait vivre la ville, c'est le gage de Dammartin. Le dynamisme insufflé par les commerçants et artisans passe par Thierry Chevalier. Toujours sur le pont aux côtés du maire, il fourmille d'idées, et il lui est venu celle d'une boutique éphémère.

Explications

«Le principe est de permettre aux petites sociétés et petits vendeurs de venir proposer leurs produits en centre-ville. Plus il y aura d'offres, plus ça attirera les clients» rassure l' élu. En effet, les commerçants pourraient voir arriver d'un œil pas très accueillant un «surplus» d'offres, une

autre boutique qui viendrait en quelque sorte leur «piquer» leur clientèle. Cependant, c'est au contraire sur le mouvement, l'animation et la multiplicité de l'offre qui séduisent les consommateurs que misent l'association des commerçants et la mairie, suivis des différents acteurs économiques de la ville... Et des clients, il y en a pour tout le monde et ce n'est pas prêt de s'arrêter puisque Dammartin va augmenter sa population de manière significative».

Dans la boutique éphémère, il pourra y avoir un marchand de bijoux ou de chaussures, de vêtements ou de l'alimentaire. Les lieux seront loués à la journée, à la se-



maine et ça pourra même aller jusqu'à un mois. Ça sera également un bon moyen pour tester une activité et pourquoi pas finir par devenir un «vrai» commerce de Dammartin. Des discussions sont en cours pour la location du local et la mise en place dès Noël des activités commer-

ciales. Si des personnes sont intéressées, elles doivent rapidement prendre contact avec Thierry Chevalier.

Un marché

Chaque jeudi, les commerces de la commune se renforcent avec le marché, place des Prieurs. Toutes les semaines, il vient compléter l'offre locale. Thierry Chevalier annonce : «Le 20 mars, il est prévu d'ouvrir le marché du dimanche matin avec une quinzaine d'exposants potentiels. C'est un challenge, mais ça fait partie de la promesse de redynamiser le centre-ville. C'est aussi un moyen de recréer des liens car un marché est aussi un lieu d'échanges et de rencontres et permet de se réapproprier le centre-ville».

Un espace piétonnier

C'est également en mars que les choses vont être dynamiser. Une fois par mois, un dimanche matin, le centre-ville sera piétonnier. La première fois sera un coup d'essai. «Les commerçants ont dit qu'ils y étaient favorables et sont prêts à s'investir dans l'action» déclare encore l' élu.



Quelques Chiffres

Banques et Assurances : 11

Banque : 7
Assurance : 4
Immobilier : 12
Diagnostic Immobilier : 1
Agence immobilière : 11
Bâtiment : 26
Construction : 2
Travaux publics : 2
Expertise bâtiment : 5
Menuiserie : 2
Peinture : 2
Electricité : 2
Miroiterie : 1
Plomberie : 5
Aménagement intérieur : 5

Hébergement et restauration : 19

Restauration rapide orientale : 5
Asiatique : 4
Pizza : 2
Restaurant : 3
Café : 3
Hôtellerie : 2
Alimentation : 12
Boucherie – Charcuterie – Traiteur : 3
Boulangers – Pâtisseries : 4
Epiceries : 4
Caviste : 1
Commerces hebdomadaires du jeudi : 12
Marché : 12

Equipement et soin de la personne : 15

Coiffeur : 6
Opticien : 3
Beauté : 2
Parfumerie : 1
Tatoueur : 1
Cigarettes électroniques : 1
Salle de sport : 1
Equipement de la maison : 10
Cordonnerie et mercerie : 1
Nettoyage : 2
Fleuriste : 1
Outillage jardin : 1
Pompes funèbres : 2
Energie : 1
Animaux : 2

Grand angle

Zoom sur la restauration, Ils ont choisi Dammartin

Dammartin attire toujours

la preuve, parmi d'autres commerçants, trois restaurateurs ont tout dernièrement choisi notre ville pour s'installer.

Rencontre avec les trois «petits nouveaux»

Hôtel restaurant l'Intimiste

4 avenue du Maréchal-Leclerc
Celia Delabarre, directrice de l'hôtel-restaurant « L'Intimiste » est venue s'installer à Dammartin, car elle y est née. « C'est ma ville de cœur. J'avais envie de revenir là où j'ai vécu enfant. Mon mari et moi avons fait un BTS restauration. Nous avons ouvert un restaurant du côté de Provins, que nous avons géré pendant sept ans avec la spécialité traiteur. La chance a voulu que l'on nous présente ce restaurant à Dammartin et nous avons craqué sur le lieu. Ça a été un véritable coup de foudre ! »



L'Antagoniste

12 place Jean Pathus-Labour
Arnault Brin, gérant de la nouvelle crêperie, «L'Antagoniste», place Jean Pathus-Labour, est venu à Dammartin-en-Goële car la ville lui a plu et, comme il avait déjà des amis sur place, il a décidé de s'installer en reprenant l'ancien établissement « Aux Trois petits Bretons ». « J'ai fait de la restauration rapide. J'étais manager dans une grande enseigne, ce qui m'a permis d'acquérir une bonne expérience. J'ai le goût du travail et je suis courageux à la tâche. J'espère que la clientèle va suivre... Il n'y a pas de raison. »



La pizzeria Il Salento

14 rue du Général de Gaulle

La nouvelle pizzeria, Il Salento (anciennement Les Jardins de Verone) encore en travaux, ouvrira début janvier 2016. Virginie Peltier, sa directrice, est habitante de Dammartin depuis plusieurs années. Elle a décidé de reprendre l'ancienne pizzeria bien connue des Dammartinois. « Nous allons faire venir des cuisiniers et des pizzaiolos

d'Italie, pour avoir des gens qui sont nés dans la cuisine italienne. L'originalité est d'avoir des cuisiniers qui ont le goût dans la bouche et le savoir-faire dans les mains. Nous allons travailler avec des produits de la région de Salento, célèbre pour son huile d'olive et ses plats typiques».

Un point essentiel : le stationnement

François Alves, président de l'UCAIPLA (Union des commerçants, artisans, industriels, professions libérales autorisées): Nous avons une bonne entente entre les commerçants de la ville. Tout le monde a compris qu'il fallait tirer dans le même sens. On compte aussi beaucoup sur la mairie pour nous soutenir. Nous avons maintenant un interlocuteur précieux et un réel dialogue. On se dit les choses, on se respecte. Cependant, parler ne suffit pas et les commerçants ont une vraie attente car la municipalité a fait des promesses. Ça vient : on attendait le parking de Ganneval et il arrive. On va quand même récupérer les trente-huit places qu'on avait perdues avec le programme de la résidence dans la rue, et le stationnement c'est essentiel pour les commerces en centre-ville.

On aimerait bien aussi avoir plus de commerces de bouche. Ça manque encore, même s'il y a des nouveaux restaurants qui ont ouvert ou qui vont ouvrir.



Information et communication : 7

Imprimerie : 2
Informatique : 3
Téléphonie : 1
Sonorisation : 1
Services intellectuels : 9
Géomètre : 1
Notaire : 2
Cabinet d'avocat : 2
Expert comptable : 3
Médium – Magnétiseur : 1
Médecins et services médicaux : 38
Médecin généraliste : 6
Médecin spécialiste : 10
Cardiologue : 1
Dermatologue : 1

Gastro-entérologue : 1

Gynécologue : 2
Ophtalmologue : 1
Orthodontiste : 1
Oto-rhino-laryngologiste : 1
Pédiatre : 1
Psychiatre : 1
Infirmière : 4
Cabinet dentaire : 5
Pharmacie : 3
Diététicienne : 1
Kinésithérapeute : 3
Pédicures – Podologue : 3
Orthophoniste : 2
Vétérinaire : 1

Automobile : 16

Garage : 3
Lavage voiture : 1
Parking privé : 2
Pièces détachées : 1
Concessionnaire : 3
Auto-écoles : 6
Transports et Logistique : 7
Transports : 5
Logistique : 2
Industrie manufacturière : 5
Production : 5

Retour en images



Baptême du Gymnase Maurice Lerozier



Fête de l'ABC Dammartin pour le baptême du gymnase.



Thé dansant avec la participation de l'Age d'Or dans le cadre de la «semaine bleue»



Départ de la randonnée conviviale et attractive avec la participation de Goële-Rando dans le cadre de la «semaine bleue»



Nos doyens sont à l'honneur à l'occasion du repas des anciens



Commémoration de l'armistice du 11 novembre



Vif succès pour la pièce de théâtre «Sexe, Arnaque et Tartiflette» organisée par le service culturel de la ville



1er salon du jeu vidéo, grand succès auprès des jeunes, rendez-vous l'année prochaine



Pose de la première pierre de la nouvelle station d'épuration à Dammartin-en-Goële le Samedi 14 novembre



Témoignage aux Maires de Seine-et-Marne sur la gestion de crise



Signature par le Maire du permis de construire pour la reconstruction de l'imprimerie CTD en présence de Michel Catalano, PDG de l'entreprise



1er salon du jeu vidéo, grand succès auprès des jeunes, rendez-vous l'année prochaine



Dans le cadre de la Fête de la science organisée par le service culturel de la ville, Fabien Descamps, animateur de l'émission « on est pas que des cobayes » sur France 5, a proposé aux petits et aux grands des ateliers scientifiques et magiques très impressionnants.

Municipalisation du Centre Social et Culturel

Le 1er janvier 2015, les élus ont voté la municipalisation du centre social et culturel Georges-Méliès. Celui-ci a été rénové, modernisé et est désormais géré par la Ville.

L'agrément de la CAF venant à expiration, la mairie a dû présenter son nouveau projet social devant leur commission pour validation des éléments du dossier.



Auparavant, le centre était administré par l'association Léo-Lagrange. Aujourd'hui, la municipalité en a repris la gestion ainsi que le personnel.

Les lieux ont été rénovés, modernisés, et l'accueil a été amélioré : un nouveau comptoir, une peinture claire recouvre les murs, donnant plus de lumière et rendant l'espace plus attrayant.

Michel Dutruge, accompagné de ses adjoints, Jean-Pierre Mateo, Geneviève Friart, Micheline Rivet, a invité, mardi 17 novembre, le personnel, les adhérents, les résidents et les partenaires sociaux à une matinée d'échanges autour du futur projet social.

Raphaëlle Debourges, la nouvelle directrice du centre, met en avant ce qu'elle envisage : « Le nouveau projet social va être mis en place avant la fin de l'année, suite à la municipalisation du centre et à son renouvellement d'agrément auprès de la CAF. Dans ce cadre, nous avons beaucoup parlé de l'accueil des familles ainsi que de la participation des habitants. Nous allons relancer un comité d'usagers et nous espérons bien que les Dammartinois et les habitants des alentours vont se mobiliser dans ce sens. Nous allons également

revoir le «secteur famille», lequel est très important au niveau social. Il y aura aussi quelques changements du côté du secteur «jeunesse» et le nouvel équipement de la Chaumière. Nous souhaitons créer une dynamique avec et pour les jeunes».

Au centre social, le but est de lancer de nouvelles initiatives, comme recueillir l'avis des habitants afin de définir et mettre en place des projets communs.

Les 200 adhérents sont principalement des familles dammartinoises ou des usagers venant des communes proches de Dammartin.

Michel Dutruge précise : «Quel que soit l'établissement, la première chose que l'on regarde, c'est l'accueil. Le public doit être reçu dans de bonnes conditions, c'est primordial».

Pourquoi un tel changement ?

Trois élus expliquent

Jean-Pierre Mateo, délégué à l'administration générale et au personnel communal

Son mot clé : Gestion

Il y a un an et demi, lors de notre arrivée, nous avons fait un inventaire. Le centre social et culturel présentait certaines choses à revoir, comme sa gestion. Nous nous sommes rendus compte qu'il y avait trop de «turn-over» au niveau de la direction. Une remise en question était nécessaire. Nous avons décidé de municipaliser le centre. Tout le personnel a répondu favorablement à la présentation des grandes lignes du projet qui lui ont été exposées.

Le personnel a été intégré en globalité à la municipalité. Nous avons nommé une nouvelle directrice, Raphaëlle Debourges, qui présente tous les diplômes nécessaires et un agrément de la CAF, indispensable à ce poste.

Geneviève Friard, déléguée à la culture et au patrimoine

Son mot clé : intergénération

La municipalité a décidé de rendre l'accueil plus ergonomique et de transformer les locaux qui avaient besoin d'être rafraîchis. Il fallait que les ateliers fonctionnent dans des conditions optimales, en mettant par exemple à disposition du mobilier moderne et fonctionnel. Nous avons aussi envie d'attirer les jeunes vers des ateliers culturels et des sorties à thème. Il est aussi très important de promouvoir des relations intergénérationnelles ».

Micheline Rivet, déléguée aux affaires sociales, au handicap et à la prévention santé

Son mot clé : confiance

Il était indispensable de moderniser l'accueil et le visuel des locaux. Il est très important que les familles se sentent en confiance dès leur arrivée. La disposition de l'espace au niveau de l'accueil n'était pas adaptée pour recevoir du public. Pour le personnel aussi c'est plus agréable, de travailler dans des locaux propres et attrayants.



Action culturelle

Appel aux Dammartinois

Qui veut apporter sa pierre à la Collégiale ?

La collégiale fut construite au XVème siècle par Antoine de Chabannes, le personnage historique illustre de Dammartin. Un temps disgracié par Louis XI, il fut emprisonné à la Bastille et promis à la Vierge de lui ériger un édifice s'il parvenait à s'échapper, ce qu'il réussit en 1464. En 1480, après une vie passée à servir ou combattre les rois de France, il honora sa promesse en lançant la construction de l'édifice à Dammartin sur ses propres deniers, sur les lieux mêmes où Jeanne d'Arc était venue s'agenouiller en 1429. Antoine de Chabannes mourut à 80 ans le 25 décembre 1488 et il fut inhumé dans le chœur de la collégiale dédiée à la Vierge dans un tombeau surmonté de son gisant dont la réplique est toujours présente aujourd'hui.



Le temps a fait son œuvre, la collégiale s'est dégradée au fil des siècles. Il est temps d'intervenir. Après des années de préparation, les premiers travaux de restauration de la Collégiale vont débuter dans les prochaines semaines et durer tout au long de



l'année 2016. Nous allons rendre toute sa beauté d'origine au portail et à la première travée de la nef de ce monument historique du XVème siècle.

Cette opération est enfin rendue possible grâce au soutien de nos partenaires ; la DRAC, la Région Île-de-France, le Département de Seine-et-Marne et l'Association Mémoire des Pierres. Nous organisons le 4 décembre une cérémonie dans le chœur de la collégiale pour remercier spécialement l'ensemble des bienfaiteurs et lancer officiellement les travaux. Nous profiterons de cette occasion pour signer un nouveau partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Ce partenariat permettra à chacun de participer selon sa volonté à la rénovation de la Collégiale. Chaque don, quel que soit son montant est défiscalisable à hauteur de 66% pour les particuliers, 60% pour les entreprises. La Fondation du Patrimoine transmettra un reçu fiscal à chaque donateur et nous ne manquerons pas de mettre à l'honneur les généreux mécènes de notre collégiale.

La rénovation complète de la collégiale, son architecture intérieure, extérieure et les trésors méconnus de son mobilier s'étalera à long terme sur plusieurs opérations et peut-être plusieurs décennies. Nous invitons ainsi tous les curieux des vieilles pierres, tous les amoureux du patrimoine, toutes les bonnes âmes soucieuses comme nous de préserver notre richesse historique à répondre à notre souscription. Il n'y a pas de petit don, il n'y a que de petite volonté.



Fondation du patrimoine - Ile-de-France
8 passage du Moulinet - 75 013 PARIS
01 40 79 93 50 / idf@fondation-patrimoine.org



Vos rendez-vous



Illuminations : la mairie participe à votre Noël Pour la première fois !

Le concours des maisons et balcons décorés et illuminés, sur : www.dammartin-en-goele.fr

Clôture des inscriptions le 10 décembre

► Le règlement du concours peut-être téléchargé sur le site de la mairie :

www.dammartin-en-goele.fr

Renseignements au 01 60 03

81 06 ou par mail : evenements@dammartin-en-goele.fr



Samedi 12 décembre - 10h30

Croc histoires

Pour les 4 ans et plus à la médiathèque G.Sand

Renseignements au 01 60 54 97 32

Samedi 12 décembre - de 10h30 à 18h

Salon du Chocolat

Au gymnase Maurice Lerozier

Des artisans chocolatiers exposent et proposent leurs produits à la vente.

Renseignements au 01 60 54 97 32



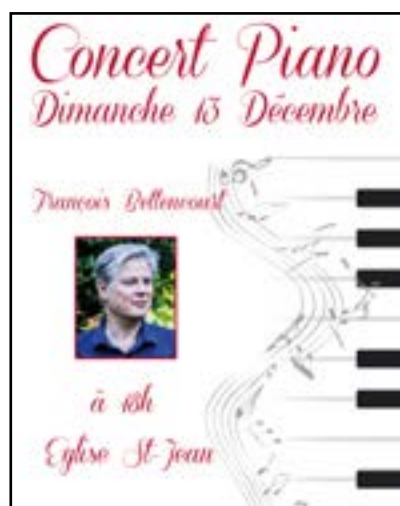
Dimanche 13 décembre - 18h

Concert de piano musique classique

Interprété par François Bettencourt

Concert de fin d'année offert par la municipalité, à l'Eglise Saint Jean-Baptiste

Renseignements au 01 60 54 97 32



Dimanche 13 décembre

Concours de belote

Organisé par la boule Dammartinoise

A la salle de l'Eau Bonne

Inscription : 8€ / personne

Renseignements au 01 60 03 91 39

Du Mardi 15 au Mercredi 23

Exposition «A la découverte du Chocolat»

A la médiathèque G. Sand

Renseignements au 01 60 54 97 32

Samedi 19 décembre - 14h

Tournois de jeux vidéo

(à partir de 8 ans)

A la médiathèque G. Sand

Renseignements au 01 60 54 97 32

Les 19 et 20 décembre

Christmas race du MCCD

Gymnase Maurice Lerozier

Renseignements au 06 80 10 88 03

Dimanche 10 janvier 2016 - 17h

Concert du nouvel an

Les coeurs résonance et l'Oiseau Lyre

Organisé par les amis de l'orgue

Tarif : 13 €

pour les amis de l'orgue : 10 €

Gratuit pour les moins de 10 ans

Reservations à partir du 28 décembre à la médiathèque G.Sand ou au 06 81 48 24 55

Patinoire et féerie : un vrai Noël

Pendant le week-end du 19 au 20 décembre, détente et loisirs seront les mots d'ordre. Les écoliers seront en vacances et pourront, tout comme les adultes, profiter de la patinoire. Elle sera installée sur la place des Prieurs, en même temps que le marché de Noël du comité des fêtes. 108 m2 de surface en synthétique réjouiront les habitants et s'accorderont avec le thème de l'année : la Reine des neiges.

Sur la place, le fidèle bonhomme de neige créé par la reine (dans le film d'animation) deviendra mascotte et fera fondre les visiteurs de bonheur en offrant des friandises aux enfants.

A la patinoire, il sera possible de louer des patins et des casques seront prêtés aux petits. Il ne faudra cependant pas oublier les gants pour protéger les doigts.

